

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**ALD**

Société anonyme au capital social : 606.155.460 euros  
Siège social : 1-3 Rue Eugène et Armand Peugeot - Corosa - 92500 Rueil-Malmaison  
417 689 395 R.C.S. Nanterre

**Avis rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation publié le 12 avril 2020 au BALO sous le numéro 2100901**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ALD (la « **Société** ») sont avisés que le rappel effectué au point 6. de la troisième résolution relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et à la distribution d'un dividende soumise à leur approbation dans le cadre de l'Assemblée Générale Mixte devant se tenir le 19 mai 2021 à 10 heures au Siège social de la Société, tel que figurant à l'avis publié au Bulletin n°44 du BALO le 12 avril 2021, doit être substitué par ce qui suit :

6. Rappelle, conformément à la loi, que le dividende par action attribué au cours des trois exercices précédents a été le suivant :

|  | <b>2017</b>       | <b>2018</b>          | <b>2019</b>          |
|--|-------------------|----------------------|----------------------|
| Dividende net distribué par action éligible à l'abattement de 40% (1)    | 0,53 euro         | 0,58 euro            | 0,63 euro            |
| Autres revenus distribués par action éligibles à l'abattement de 40% (2) | 0,008 euro        | 0 euro               | 0 euro               |
| Autres revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% (2)        | 0,012 euro        | 0 euro               | 0 euro               |
| Montant total des revenus distribués (3)                                 | 222.255.249 euros | 234.003.490,06 euros | 254.585.293,20 euros |

- (1) Lors de l'Assemblée Générale du 17 mars 2017, avec date d'effet au 3 avril 2017, la valeur nominale des actions de la Société a été réduite en divisant celle-ci par dix et parallèlement le nombre d'actions composant le capital social a été multiplié par ce même chiffre.
- (2) Au titre de l'exercice 2017, la Société a distribué 0,02 euro de prime d'émission par action, dont une fraction d'un montant de 0,008 euro par action avait la nature fiscale d'un revenu de capitaux mobiliers et le solde d'un montant de 0,012 euro avait la nature fiscale d'un remboursement d'apport non imposable.
- (3) Au titre de l'exercice 2017, le nombre d'actions auto détenues lors du détachement du dividende était de 2.860 titres. Le montant non distribué afférents à ces titres (1.573,00 euros) a été affecté au compte « Report à nouveau ». Au titre des exercices 2018 et 2019, le nombre d'actions détenues lors du détachement du dividende était respectivement de 2.860 et 649.347 titres. Les montants non-distribués afférents à ces titres (respectivement 1.573,00 euros pour 2018 et 376.621,26 euros pour 2019) ont été affecté au compte « Report à nouveau ».